

Journals

No. 33

Wednesday, March 21, 2001

2:00 p.m.

Journaux

N^o 33

Le mercredi 21 mars 2001

14 heures

PRAYERS

NATIONAL ANTHEM

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Szabo (Parliamentary Secretary to the Minister of Public Works and Government Services) laid upon the Table, — Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to the following petitions:

— No. 371-0018 concerning taxes on books. — Sessional Paper No. 8545-371-8-01;

— No. 371-0019 concerning parental rights. — Sessional Paper No. 8545-371-9-01;

— No. 371-0025 concerning the elderly. — Sessional Paper No. 8545-371-10-01.

INTRODUCTION OF GOVERNMENT BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Peterson (Secretary of State (International Financial Institutions)) for Mr. Martin (Minister of Finance), seconded by Ms. Robillard (President of the Treasury Board), Bill C-22, An Act to amend the Income Tax Act, the Income Tax Application Rules, certain Acts related to the Income Tax Act, the Canada Pension Plan, the Customs Act, the Excise Tax Act, the Modernization of Benefits and Obligations Act and another Act related to the Excise Tax Act, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

PRIÈRE

HYMNE NATIONAL

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux) dépose sur le Bureau, — Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions suivantes :

— n^o 371-0018 au sujet des taxes sur les livres. — Document parlementaire n^o 8545-371-8-01;

— n^o 371-0019 au sujet des droits des parents. — Document parlementaire n^o 8545-371-9-01;

— n^o 371-0025 au sujet des personnes âgées. — Document parlementaire n^o 8545-371-10-01.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)), au nom de M. Martin (ministre des Finances), appuyé par M^{me} Robillard (présidente du Conseil du Trésor), le projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, certaines lois liées à la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations et une loi liée à la Loi sur la taxe d'accise, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Recommendation
(Pursuant to Standing Order 79(2))

Her Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled “An Act to amend the Income Tax Act, the Income Tax Application Rules, certain Acts related to the Income Tax Act, the Canada Pension Plan, the Customs Act, the Excise Tax Act, the Modernization of Benefits and Obligations Act and another Act related to the Excise Tax Act”.

INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Benoit (Lakeland), seconded by Mr. Cadman (Surrey North), Bill C-307, An Act to amend the Indian Act (election of chiefs and councils), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That, on Tuesday, March 27, 2001, no proceedings pursuant to Standing Order 38 shall take place, but, at 6:30 p.m. on that day, the House shall proceed to consider a motion “That the House take note of the Summit of the Americas”, which shall be disposed of as follows:

No Member shall speak for more than twenty minutes, with a ten minute period for questions and comments, provided that two Members may split a twenty minute period between them;

During the debate thereon, the Chair shall not receive any quorum calls, dilatory motions or requests for unanimous consent to propose any other motion;

When no Member rises to speak, the House shall adjourn to the next sitting day.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

- by Mr. Perić (Cambridge), one concerning the Canada Post Corporation (No. 371-0095);
- by Mr. Vellacott (Saskatoon — Wanuskewin), one concerning the agricultural industry (No. 371-0096).

QUESTIONS ON ORDER PAPER

Mr. Szabo (Parliamentary Secretary to the Minister of Public Works and Government Services) presented the answer to question Q-9 on the Order Paper.

GOVERNMENT ORDERS

Mr. Boudria (Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Ms. Robillard (President of the Treasury Board), moved, — That a special committee of the House be appointed to consider and make recommendations on the modernization and improvement of the procedures of the House of Commons;

Recommandation
(Conformément à l'article 79(2) du Règlement)

Son Excellence la gouverneure générale recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée « Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu, certaines lois liées à la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations et une loi liée à la Loi sur la taxe d'accise ».

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Benoit (Lakeland), appuyé par M. Cadman (Surrey-Nord), le projet de loi C-307, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (élection des chefs et des conseils), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que, le mardi 27 mars 2001, aucune délibération conformément à l'article 38 du Règlement n'ait lieu à 18 h 30, mais que plutôt, la Chambre aborde l'étude de la motion « Que la Chambre prenne note du Sommet des Amériques », et que l'on dispose de ladite motion de la manière suivante :

Qu'aucun député ne puisse prendre la parole pendant plus de 20 minutes, suivies d'une période de 10 minutes réservée aux questions et observations, et que deux députés puissent partager leur temps de parole;

Que durant l'étude de ladite motion, le Président ne reçoive ni demande de quorum, ni motion dilatoire, ni demande de consentement unanime afin de proposer toute autre motion;

Qu'au moment où aucun député ne demande la parole, la Chambre s'ajourne jusqu'au jour de séance suivant.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées :

- par M. Perić (Cambridge), une au sujet de la Société canadienne des postes (n° 371-0095);
- par M. Vellacott (Saskatoon — Wanuskewin), une au sujet de l'industrie agricole (n° 371-0096).

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

M. Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux) présente la réponse à la question Q-9 inscrite au Feuilleton.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M^{me} Robillard (présidente du Conseil du Trésor), propose — Qu'un comité spécial de la Chambre soit nommé pour étudier et faire des recommandations sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes;

That the Members of the committee shall be the Deputy Speaker and the House Leaders of each of the officially recognized parties, provided that substitutions may be made from time to time, if required, in the manner provided for in Standing Order 114(2);

That, notwithstanding any Standing Order, the Chair of the committee shall be the Deputy Speaker and the Vice-Chairs shall be the Leader of the Government in the House of Commons and the House Leader of the Official Opposition;

That the committee shall have all of the powers granted to Standing Committees in Standing Order 108;

That the committee shall not adopt any report without the unanimous agreement of all the Members of the committee;

That the committee may recommend to the House texts of new or amended Standing Orders;

That the committee may make recommendations for changes to relevant statutes and, if it does so, such recommendations shall be deemed to have been made pursuant to an Order adopted pursuant to Standing Order 68(4); and

That the committee shall present its final report no later than Friday, June 1, 2001. (*Government Business No. 3*)

Debate arose thereon.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

The Speaker informed the House that Item No. 1 in the order of precedence, standing in the name of Mr. Crête (Kamouraska — Rivière-du-Loup — Témiscouata — Les Basques), would not be proceeded with today and, pursuant to Standing Order 42(2), instructed that the item be dropped to the bottom of the order of precedence on the Order Paper.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Boudria (Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Ms. Robillard (President of the Treasury Board), in relation to Government Business No. 3.

The debate continued.

MIDNIGHT

At 1:40 a.m., pursuant to Order made Thursday, March 15, 2001, the motion was deemed adopted.

ADJOURNMENT

At 1:40 a.m., pursuant to Order made Thursday, March 15, 2001, the Speaker adjourned the House until later today at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

Que le comité soit composé du Vice-président et des leaders parlementaires de chaque parti officiellement reconnu, pourvu que des substitutions puissent être faites de temps en temps, si nécessaire, selon les dispositions de l'article 114(2) du Règlement;

Que, nonobstant tout article du Règlement, le président du comité soit le Vice-président de la Chambre et que les vice-présidents du comité soient le leader du gouvernement à la Chambre des communes et le leader parlementaire de l'Opposition officielle;

Que le comité ait tous les pouvoirs conférés aux comités permanents en vertu de l'article 108 du Règlement;

Que le comité n'adopte aucun rapport sans le consentement unanime de tous les membres dudit comité;

Que le comité puisse recommander à la Chambre des versions nouvelles ou modifiées du Règlement;

Que le comité puisse recommander des modifications aux lois pertinentes, et, le cas échéant, ces recommandations seront réputées faites conformément à un ordre adopté en vertu de l'article 68(4) du Règlement;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le vendredi 1^{er} juin 2001. (*Affaires émanant du gouvernement n^o 3*)

Il s'élève un débat.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Le Président informe la Chambre que l'affaire n^o 1 dans l'ordre de priorité, inscrite au nom de M. Crête (Kamouraska — Rivière-du-Loup — Témiscouata — Les Basques), ne sera pas abordée aujourd'hui et, conformément à l'article 42(2) du Règlement, ordonne que l'affaire soit reportée au bas de l'ordre de priorité au Feuilleton.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M^{me} Robillard (présidente du Conseil du Trésor), relative à l'affaire émanant du gouvernement n^o 3.

Le débat se poursuit.

MINUIT

À 1 h 40, conformément à l'ordre adopté le jeudi 15 mars 2001, la motion est réputée agréée.

AJOURNEMENT

À 1 h 40, conformément à l'ordre adopté le jeudi 15 mars 2001, le Président ajourne la Chambre jusqu'à plus tard aujourd'hui, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

